

# Politique d'approvisionnement en produits forestiers

## Champ d'application

La présente politique s'applique aux fournisseurs directs (premier rang) et indirects (en amont) de la chaîne d'approvisionnement de 3M qui fournissent de la pâte à papier, du papier, du bois massif et des emballages à base de papier, ainsi que des fibres cellulosiques telles que celles utilisées pour fabriquer de la viscose, ainsi que des colophanes et des résines.<sup>1</sup>

*Depuis 2015, la « Politique d'approvisionnement en pâte à papier et papier » de 3M s'appliquait à tous les fournisseurs 3M de pâte, papier, viscose et emballage à base de papier. En 2022, cette politique a été étendue à l'échelle actuelle et renommée « Politique d'approvisionnement en produits forestiers ». La présente politique remplacera dorénavant la « Politique d'approvisionnement en pâte et papier ».*

## Introduction

Chez 3M, nous reconnaissons depuis longtemps notre responsabilité de conserver les ressources naturelles et de soutenir un environnement durable. Nous nous engageons à utiliser notre innovation, notre passion et notre expertise pour améliorer chaque vie. Cet engagement fait partie de notre vision de l'avenir et est au cœur de [nos valeurs](#). Nous nous engageons également à travailler avec des clients, des fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux qui partagent ces valeurs fondamentales. Notre [Code de conduite](#) et notre [Politique environnementale](#) de longue date forment la base de nos engagements d'approvisionnement respectueux de l'environnement et permettent d'assurer aux fournisseurs l'approvisionnement de produits et de services conformes au [Code de responsabilité en tant que fournisseur](#) 3M. La présente politique traite spécifiquement de l'engagement de 3M envers l'approvisionnement responsable en produits forestiers.

3M s'engage en faveur de la gestion durable des forêts et de la conservation des ressources naturelles. 3M reconnaît sa responsabilité de s'approvisionner en produits forestiers auprès de fournisseurs qui partagent ces objectifs et s'engagent à fournir des produits issus de forêts gérées de manière durable.

Les Nations Unies décrivent la gestion durable des forêts comme « [un] concept dynamique et évolutif [qui] vise à maintenir et à améliorer les valeurs économiques, sociales et environnementales

---

<sup>1</sup> Cette gamme de produits sera désignée tout au long du document sous le nom de « produits forestiers »

de tous les types de forêts, au profit des générations présentes et futures ». Cette description correspond à [la vision du développement durable de 3M](#), et reconnaît la nécessité d'évaluer, d'ajuster et de faire progresser en permanence les pratiques et les programmes mondiaux soutenant la sylviculture durable. Chez 3M, nous pensons que développer une variété de systèmes et d'outils puissants, flexibles et évolutifs utilisés par les personnes et les organisations tout au long de la chaîne de valeur forestière est le meilleur moyen de parvenir à une gestion durable des forêts. Nous nous engageons à évaluer en permanence les nouvelles connaissances et informations afin de faire progresser nos propres politiques, normes et exigences, et d'aider les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement à faire de même.

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs et leurs chaînes d'approvisionnement fassent des progrès raisonnables, mais opportuns dans le renforcement des capacités, des systèmes et des outils nécessaires pour se conformer à la présente politique. Par le biais de cette politique, l'objectif de 3M est de répondre à notre devoir de continuer à faire évoluer la chaîne d'approvisionnement mondiale des produits forestiers vers la durabilité, en travaillant en collaboration avec nos fournisseurs et, si nécessaire, en choisissant de ne pas travailler avec un fournisseur qui ne veut pas ou ne peut pas répondre aux attentes de la politique.

## Exigences

- I. 3M demande à ce que tous les produits forestiers de ses fournisseurs contiennent des matériaux qui sont légalement récoltés, achetés, transportés et exportés depuis leur pays d'origine. 3M attend également de ses fournisseurs de produits forestiers qu'ils s'efforcent d'assurer et de vérifier que la fibre de bois vierge et la fibre végétale fournies à 3M sont :
  - Traçables tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la source forestière.
  - Récoltées d'une manière qui maintient et/ou améliore les Hautes Valeurs de Conservation (HVC), y compris, mais sans s'y limiter, les écosystèmes de tourbières, les paysages forestiers intacts (PFI) et les forêts anciennes.
  - Exempts de déforestation, c'est-à-dire ne provenant pas de zones où les forêts naturelles sont converties à d'autres utilisations des terres ou à des plantations après le 5 mars 2015. L'approche HCS (High Carbon Stock) doit être utilisée le cas échéant.
  - Obtenues d'une manière qui respecte les droits des peuples autochtones et des communautés locales à la propriété et au contrôle de leurs terres et ressources titrées ou coutumières, y compris leur droit de donner ou de refuser leur consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) aux développements proposés ayant un impact sur leurs terres ou ressources.
  - Obtenues d'une manière qui respecte les droits et la sécurité des travailleurs, c'est-à-dire sans travail forcé ni travail des enfants, sans discrimination dans l'emploi et avec la liberté d'association (conformément au [Code de responsabilité en tant que fournisseur 3M](#)).

Le cas échéant, et en fonction de la position de 3M en tant qu'entreprise en aval dans la chaîne d'approvisionnement, 3M peut fournir une assistance aux fournisseurs et/ou aux sources de récolte dans les régions à haut risque pour évaluer ou renforcer leur capacité à répondre à ces critères.

- II. Tous les fournisseurs de produits forestiers fabriqués à partir de fibres de bois ou de fibres végétales doivent :
- Mettre en œuvre des politiques et programmes conformes au [Code de responsabilité en tant que fournisseur](#) 3M sur le travail/les droits de l'homme, la sécurité et la santé, l'environnement, l'éthique et les systèmes de gestion.
  - Conserver et fournir à 3M sur demande les informations requises par les lois légales sur la récolte, y compris le genre, l'espèce et le pays de récolte.
  - Maintenir et fournir à 3M sur demande des informations concernant la traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement en fibres vierges jusqu'à la source de la récolte, y compris l'identification des usines et les certifications tierces des matériaux et des opérations dans leur chaîne d'approvisionnement.
  - S'ils ne disposent pas des informations demandées par 3M, travailler rapidement avec leurs fournisseurs pour obtenir ces informations et les fournir à 3M.
- III. Afin de favoriser le développement des pratiques d'approvisionnement responsable, tous les fournisseurs de produits forestiers doivent faire des progrès raisonnables mais opportuns dans l'élaboration et la mise en œuvre :
- De politiques et systèmes de gestion de la diligence raisonnable pour l'approvisionnement en produits forestiers, et pour développer des méthodes afin de demander à leurs fournisseurs de faire de même.
  - D'un système vérifiable et documenté pour établir la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement en fibres vierges jusqu'à la source forestière, y compris l'identification de chaque acteur de la chaîne d'approvisionnement, notamment l'ensemble des usines.
  - De formations/communications continues sur les concepts de la présente Politique et les sujets connexes destinées à leurs employés et fournisseurs concernés, le cas échéant.
  - D'un mécanisme de réclamation transparent, réactif et efficace pour résoudre toutes les plaintes et tous les conflits, et remédier aux violations des politiques sans crainte de représailles.
- IV. Reconnaissant que des facteurs tels que l'intégrité, la qualité, le service et le prix compétitif sont pertinents pour décider d'acheter ou non des produits couverts par la présente politique, 3M prendra également en compte les informations des fournisseurs concernant les pratiques de gestion durable suivantes et utilisera ces informations comme facteur de préférence dans la sélection et la rétention :
- Pratiquer une gestion forestière responsable, y compris une gestion écosystémique scientifiquement crédible, une planification forestière globale, la minimisation des impacts de la construction de routes et de l'exploitation forestière, la protection des ressources en eau et des bassins versants, la protection de la santé des sols, le soutien aux communautés locales et l'utilisation responsable des produits chimiques.
  - Évaluer les pratiques de gestion à la source forestière et/ou au niveau de l'usine, afin de vérifier que les produits forestiers fournis sont conformes aux attentes de la politique.
  - Soutenir activement les petits exploitants parmi leurs sources de récolte, y compris en travaillant pour améliorer les moyens de subsistance et/ou les aider à se conformer à cette politique.

- Fournir des opportunités de développement des connaissances aux fournisseurs et sous-traitants concernés pour faire progresser l'approvisionnement responsable et les pratiques forestières durables.
  - Minimiser l'impact des usines sur la santé humaine et l'environnement, y compris, mais sans s'y limiter, la consommation d'énergie, les émissions atmosphériques, les rejets d'eau et les processus de blanchiment.
  - Le cas échéant, participer à des associations ou à des groupes multipartites axés sur l'amélioration des pratiques forestières et des connaissances sur la sylviculture durable.
  - Participer ou financer des programmes et initiatives de conservation du paysage et des forêts, notamment en soutenant l'amélioration de l'agroforesterie, le reboisement ou la restauration des écosystèmes naturels.
  - Veiller à ce que les déchets soient évités, réutilisés, recyclés, récupérés et/ou éliminés de manière écologiquement durable.
- V. De plus, 3M encourage ses fournisseurs à apporter des idées d'initiatives collaboratives pour faire progresser les objectifs de durabilité et de gestion durable des forêts, telles que :
- Optimiser le mélange de fibres recyclées et vierges dans les matériaux fournis à 3M, afin de maximiser les attributs de durabilité tout en maintenant ou en améliorant les performances du produit.
  - Permettre la recyclabilité immédiate des produits et emballages 3M.
  - Développer des produits et des emballages pour les matériaux fournis et les produits 3M qui utilisent efficacement les fibres, notamment par la reconception, la réutilisation et le choix des matériaux.
  - Utiliser des fibres végétales non ligneuses ou des sous-produits forestiers/agricoles, en tenant compte des attributs de durabilité et des impacts des alternatives par rapport aux fibres traditionnelles provenant de forêts gérées de manière responsable.
  - Utiliser des alternatives ou des options recyclées pour les caisses et palettes en bois utilisées pour l'expédition et l'emballage.

### **Mise en œuvre de la politique**

Par le biais d'une approche progressive, 3M vérifiera la conformité des fournisseurs à la présente politique et s'efforcera d'améliorer continuellement l'approvisionnement responsable en produits forestiers au sein de ses chaînes d'approvisionnement en prenant les mesures suivantes :

- Mettre en œuvre un programme de diligence raisonnable pour démontrer la conformité aux lois et réglementations légales applicables en matière de récolte et aux engagements de la présente politique.
- Évaluer les nouveaux fournisseurs potentiels au cours du processus de qualification des fournisseurs selon leur capacité à se conformer à la présente politique.
- Rechercher des engagements contractuels ou autres liés à la politique avec les fournisseurs.
- Utiliser un protocole priorisé et basé sur les risques pour :
  - examiner périodiquement la conformité des fournisseurs aux exigences de la présente politique.

- obtenir des informations auprès des fournisseurs vérifiant la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la source forestière pour les produits fournis à 3M, y compris les matériaux fournis par leurs fournisseurs.
- Sensibiliser les fournisseurs aux attentes de la présente politique grâce à des mesures telles que des communications via site Web destinées aux fournisseurs et l'enseignement ou la formation des fournisseurs.
- Suivre et résoudre les plaintes, les conflits et les doléances grâce à un [mécanisme de réclamation](#) transparent, réactif et efficace.
- Utiliser le processus d'actions correctives et préventives établi par 3M si nécessaire avec les fournisseurs qui ne respectent pas ou ne cherchent pas à respecter les exigences de la présente politique.

3M cherchera également à collaborer avec d'autres entreprises et organisations, de façon appropriée et pertinente pour la chaîne d'approvisionnement de 3M, afin de progresser sur les actions suivantes :

- La surveillance de la déforestation dans les zones à haut risque, y compris l'utilisation d'informations géographiques et/ou la surveillance par satellite dans les zones où la déforestation ou la dégradation des forêts peut se produire.
- La participation à des programmes crédibles au niveau du paysage là où ils existent.

La vérification des éléments de la présente politique par le biais d'organisations secondaires ou tierces par divers moyens, tels que des évaluations sur le terrain, la surveillance par satellite, les réclamations, etc.

### **Révision, transparence, et rapport de la politique**

3M s'engage à mettre régulièrement la présente politique à jour, et à communiquer de façon publique et transparente les progrès de la mise en œuvre de la présente politique en :

- Révisant la présente politique au moins tous les trois ans compte tenu de l'évolution des considérations scientifiques et sociales associées à la sylviculture durable et à l'approvisionnement responsable en produits forestiers.
- Mettant à jour ses fournisseurs sur les modifications apportées à la présente politique et aux développements majeurs concernant les attentes de 3M en matière de pratiques d'approvisionnement responsables dans ses chaînes d'approvisionnement de produits forestiers.
- Définissant des objectifs clés et des objectifs de performance par rapport à la présente politique.
- Invitant et examinant les retours des parties prenantes sur l'approvisionnement responsable en produits forestiers et nos progrès dans le cadre de la présente politique.
- Communiquant régulièrement ses progrès dans la mise en œuvre de la présente politique sur le [site du développement durable](#) 3M.

### **Informations connexes**

[Guide de conformité à la politique d'approvisionnement en produits forestiers](#)